

COMITE DES ALPES CHARTRE DE BONNE CONDUITE saison 2015 – 2016
--

Dans un souci de pérennisation et afin de lutter contre les dérives toujours possibles relatives au jeu dur, le Comité des Alpes impose la « Charte de bonne conduite » aux clubs invités à participer au championnat de Séries

1. Le règlement appliqué au championnat de Séries est le règlement en vigueur de la F.F.R.

2. Le respect de l'ensemble des différents acteurs dans un esprit convivial :
Chaque club invité s'engage aux devoirs de bonne hospitalité et de civisme vis à vis des arbitres, des délégués et/ou directeurs de match, des équipes adverses et des spectateurs, dans la tradition du rugby

3. Sanctions disciplinaires concernant les joueurs (Equipes 1 et Réserves) :
Toute personne inscrite sur la feuille de match verra sa sanction disciplinaire et financière fixée selon le tableau défini par la Commission de Discipline des Alpes et de la F.F.R.

4. Sanctions générales encourues par les clubs – Equipes I

- à partir du **4° carton « rouge direct »** : En supplément des amendes liées aux cartons rouges les clubs recevront un blâme assorti d'une sanction financière de 150€
- à partir du **6° carton « rouge direct » (57 semaines de suspension)**, le club ne sera pas présenté aux phases finales du Championnat de France, ni à celles du Comité
- à partir du **10° carton « rouge direct » (86 semaines de suspension)**, le club sera automatiquement rétrogradé d'une division la saison suivante

5. Sanctions générales encourues par les clubs – Cumuls Equipes I et Réserves

- à partir de **10 cartons « rouge direct » (ou 86 semaines de suspension)**, le club ne sera pas présenté aux phases finales du championnat de France, ni à celles du comité
- à partir de **12 cartons « rouge direct » (115 semaines de suspension)**, le club sera automatiquement rétrogradé d'une division la saison suivante

Rappel

- tous les « jours punis » sont comptabilisés
- Il est précisé que toutes sanctions égales à 36 semaines concernant un joueur ou un dirigeant inscrit sur la feuille de match sera comptabilisé 36 semaines punis » dans le cadre de l'application de la « Charte »
- La radiation est comptabilisée pour 36 semaines de suspension
- Lorsqu'un même joueur prend 2 cartons jaunes dans le même match (et se voit donc signifier 1 carton rouge par l'arbitre), le carton rouge écopé sera comptabilisé comme un « rouge direct »

L'engagement définitif des clubs ne sera effectif qu'après le retour au comité de ce document signé par le Président du club, précédé de la mention manuscrite « ***Lu et approuvé*** »

NOM DU CLUB
CACHET

LE PRESIDENT
DU CLUB